



Syndicat Intercommunal de  
**La Vallée du Haut-Giffre**

**Procès-Verbal de réunion  
Conseil Syndical du 05 décembre 2023**

Date de convocation : 29/11/2023

Lieu de la réunion : 1 place du Champ  
de la Poste 74440 Verchaix.

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents :

- De 18h30 à 19h30 : 8

- De 19h30 à 20h45 : 7

Nombre de votes exprimés : 8

L'an deux mil vingt-trois, le mardi cinq décembre, le Syndicat de la Vallée  
du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

**Titulaires présents** : BARBIER Alain, BOUVET Jérémie, GIRAT Martin,  
JUBEAU Christelle, MONET Valérie, MORIO Daniel, RICCO Olivier,  
ROUILLER-MARTIN Pascal

**Secrétaire** : JUBEAU Christelle

**Pouvoirs** : GIRAT Martin à BOUVET Jérémie (à partir de 19h30)

---

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

### 1. VOTE DES TARIFS SECOURS

Monsieur le Président propose à l'assemblée les tarifs des secours pour l'hiver 2023/2024. Il apporte les précisions suivantes :

- Les tarifs secours proposés correspondent aux frais remboursés par les victimes
- Les tarifs « secours » (front de neige, pistes et hors-pistes) sont calqués sur les tarifs facturés par Grand Massif Domaine Skiable aux communes, pour leurs secours sur le domaine alpin.
- Les Tarifs des « secours hélicoptés primaires » incluent :
  - o Le tarif du transport par hélicoptère
  - o Le tarif d'un secours sur piste
- Peuvent s'ajouter aux secours hélicoptés primaires, des frais supplémentaires de treuillage
- Les tarifs des « ambulances » correspondent aux tarifs établis par la société Giffre Ambulances, sauf pour le tarif « carence d'ambulance » qui dépend du SDIS 74.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Considérant les frais de gestion supportés par le SIVHG pour l'organisation des paiements et facturations des secours du domaine nordique,

Le Conseil propose d'ajouter 30€ par secours par rapport aux tarifs de base facturés par GMDS aux communes.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Fixe les tarifs des secours à refacturer aux victimes, pour l'hiver 2023/2024, comme suit :**

	<i>Tarifs 2022-23</i>	<b>Tarifs 2023-24</b>
<b>Secours</b> front de Neige	58.00€	90,00€
<b>Secours</b> sur pistes	252.00€	290,00€
<b>Secours</b> hors-piste (ou piste fermée)	860.00€	916,00€
<b>Ambulance :</b>		
Col de Joux Plane ou Cirque du Fer à cheval vers le cabinet médical de Samoëns	215.00€	215.00€
Samoëns ou Sixt village vers le cabinet médical de Samoëns	215.00€	215.00€
Morillon vers cabinet médical de Samoëns	215.00€	215.00€
Col de Joux Plane, Samoëns, Sixt ou Morillon vers CHAL ou CH Sallanches	395.00€	398.00€
Le montant "carence ambulance" facturé par le SDIS (tarif SDIS 2022)	187.00€	200.00€
<b>Secours hélicoptéré primaire</b> (tarif secours sur piste + tarif MBH) :		
Vers DZ locale ou centres médicaux sans médecin AS350	959.00€	1103.00€
Vers DZ locale ou centres médicaux sans médecin EC135	1530.00€	1760.00€
Vers DZ locale ou centres médicaux sans médecin, avec treuillage AS350	1377.00€	1584.00 €
Vers DZ locale ou centres médicaux sans médecin, avec treuillage EC135	1554.00€	1787.00€
Médicalisation sans transport hélico du blessé (dépose médecin) ou avec transport du blessé vers DZ locale ou cabinet médical AS350	959.00€	1808.00€
Médicalisation sans transport hélico du blessé (dépose médecin) ou avec transport du blessé vers DZ locale ou cabinet médical EC135	1530.00€	2285.00€
Médicalisation vers les hôpitaux :		
- Sallanches/Cluses	2009.00€	2311.00€
- CHAL/Annemasse	3083.00€	3546.00€
- Annecy/ Thonon les Bains	3699.00€	4254.00€
- Genève	3716.00€	4274.00€
- Grenoble	7499.00€	8624.00€
<b>Supplément par treuillage AS350</b> (à rajouter sur secours médicalisé)	424.00€	518.00€
<b>Supplément par treuillage EC135</b> (à rajouter sur secours médicalisé)	594.00€	713.00€

## 2. VOTE DES TARIFS DES LOCATIONS 2023/24

**Vu** la délibération du SIVHG du 10/10/2023 et la convention signée le 12/10/2023 avec l'association MontParet pour la location de paretts à Joux Plane,

**Vu** la délibération du SIVHG du 30/04/2008 et la convention du 29/05/2008 avec Pellissier Sport, pour la location de matériel sur le site de Joux Plane,

**Considérant** la proposition de Pellissier Sport de ne pas modifier les tarifs pour cet hiver,

**Considérant** la proposition de l'association MonPartet de ne pas modifier les tarifs pour cet hiver,

Monsieur le Président propose à l'assemblée les tarifs suivants, à appliquer dans le cadre de la location de matériel à Joux Plane, pour l'hiver 2023/2024.

Pour information, les recettes des locations de l'hiver 2022/2023 s'élevaient à 13 419 € bruts.

	de 2015 à 2021	2021-22	2022-23	proposition 2023-24
skis enfant demi journée	5,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €
skis enfant journée	6,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €
skis classiques adulte demi journée	8,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €
skis classiques adulte journée	10,00 €	11,00 €	11,00 €	11,00 €
skating adulte demi journée	12,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
skating adulte journée	16,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
raquettes enfant demi journée	4,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
raquettes enfant journée	5,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €
raquettes adulte demi journée	5,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €
raquettes adulte journée	6,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €
luge	5,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €
Paret			8,00 €	8,00 €
Divers *	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

\*le tarif « divers » est appliqué dans certains cas particuliers (location très courte, juste les chaussures, juste les bâtons...)

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Valide les tarifs des locations de matériel ci-dessus proposés pour l'hiver 2023/2024**

### **3. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET ANNUALISE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,  
VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

VU la délibération du Conseil du SIVHG en date du 12 janvier 2023, approuvant la création d'un poste supplémentaire d'adjoint technique, pour l'emploi d'un agent qui serait mis à disposition du service sentier de la CCMG durant la période estivale,

**Considérant** la problématique de ne pas pouvoir mettre à disposition un agent pendant sa période de stage de 1 an,

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le CDG74 a proposé une solution pour qu'un recrutement puisse se faire : il s'agit du **recrutement d'un agent intercommunal avec annualisation de son temps de travail** : le SIVHG et la CCMG recrutent chacune 1 seul et même agent, qui sera nommé stagiaire à la même date dans chaque collectivité, sur des postes à temps non complet (TNC), avec un temps de travail annualisé.

Monsieur le Président explique que la solution du CDG a été discutée avec Monsieur Joël Vaudey, Président de la commission en charge des Ressources Humaines à la CCMG. La discussion a abouti à un accord de principe sur le montage d'un tel recrutement.

Il est proposé que le SIVHG et la CCMG recrutent chacune 1 seul et même agent, qui sera nommé stagiaire à la même date dans chaque collectivité, sur des postes à temps non complet (TNC), avec un temps de travail annualisé.

Une même annonce, commune, sera publiée par chacune des collectivités, en même temps. Les conditions d'embauche, dont le salaire, seront validées conjointement. L'entretien sera également réalisé en présence des deux collectivités.

En conséquence, Monsieur le Président propose à l'assemblée de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à 50%, annualisé sur 6 mois de janvier à avril et novembre à décembre.

Dans le même temps, le Président de la CCMG met à l'ordre du jour de sa réunion de Conseil de décembre, la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à 50%, annualisé sur 6 mois de mai à octobre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- Valide la création un poste d'adjoint technique à temps non complet à 50%, annualisé sur 6 mois de janvier à avril et novembre à décembre
- Décide de supprimer le poste d'adjoint technique qui avait été créé le 12 janvier 2023, pour un temps plein, et complète en ce sens le tableau des effectifs, comme présenté ci-dessous
- Charge le Président de lancer le recrutement, en même temps que le recrutement complémentaire sera lancé par la CCMG selon les modalités décrite ci-avant
- Décide que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent ainsi nommé stagiaire et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget primitif 2024 de la collectivité

Tableau des effectifs

Filière/grade	Tableau des effectifs au 12/01/2023	Nouveau tableau
TECHNIQUE		
<i>Adjoint technique</i>	<i>3</i>	<i>2 + 1 TNC</i>
<i>Adjoint technique ppl 2ème classe</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Adjoint technique ppl 1ère classe</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
ADMINISTRATIF		
<i>Adjoint administratif ppl 1ère classe</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Total</i>	<i>5</i>	<i>4 + 1 TNC</i>

#### 4. ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

Présentation :

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

. en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

. en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

. en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

**Considérant** qu'une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

**Considérant** que la M57 est un prérequis indispensable au compte financier unique (CFU).

### Vu l'avis favorable du comptable public en date du 4 décembre 2023

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le passage du SIVHG à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,*

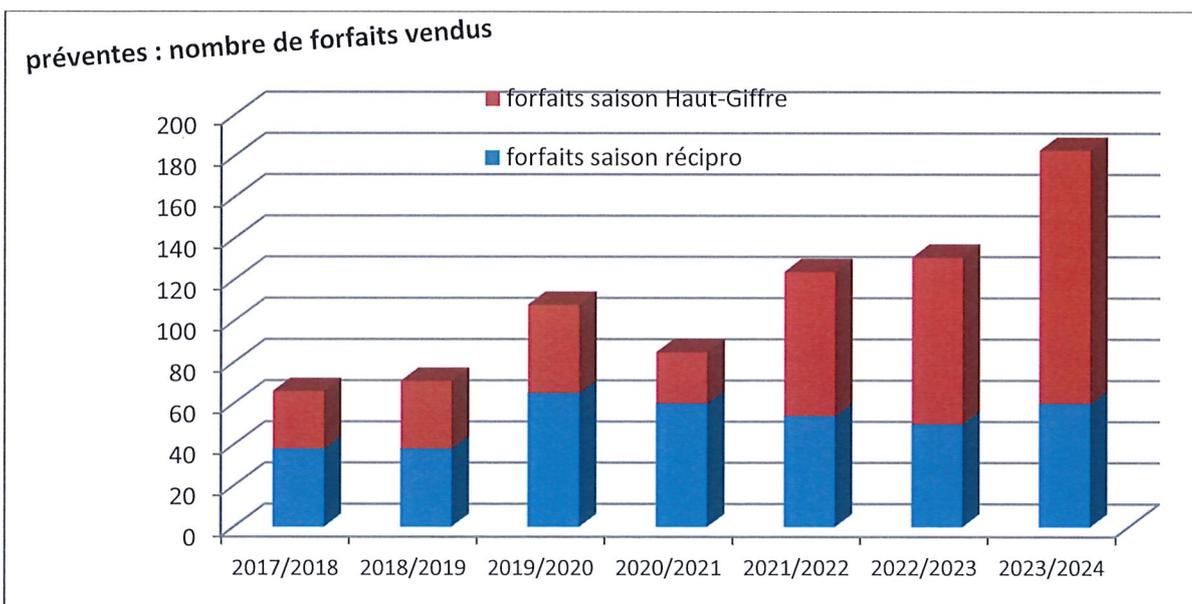
- *Décide d'adopter le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget du SIVHG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024*
- *Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

### 5. POINT SUR LES PREVENTES SKI DE FOND

Monsieur le Président présente l'évolution des recettes du Haut-Giffre concernant ses préventes de forfaits saison, qui se déroulent chaque année du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre :

<b>NOMBRE DE FORFAITS VENDUS</b>							
Préventes	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
forfaits saison réciprocitaires	38	38	65	60	54	50	60
forfaits saison Haut-Giffre	28	33	43	25	70	81	123
<b>sous total ski de fond</b>	<b>66</b>	<b>71</b>	<b>108</b>	<b>85</b>	<b>124</b>	<b>131</b>	<b>183</b>

+ 40%

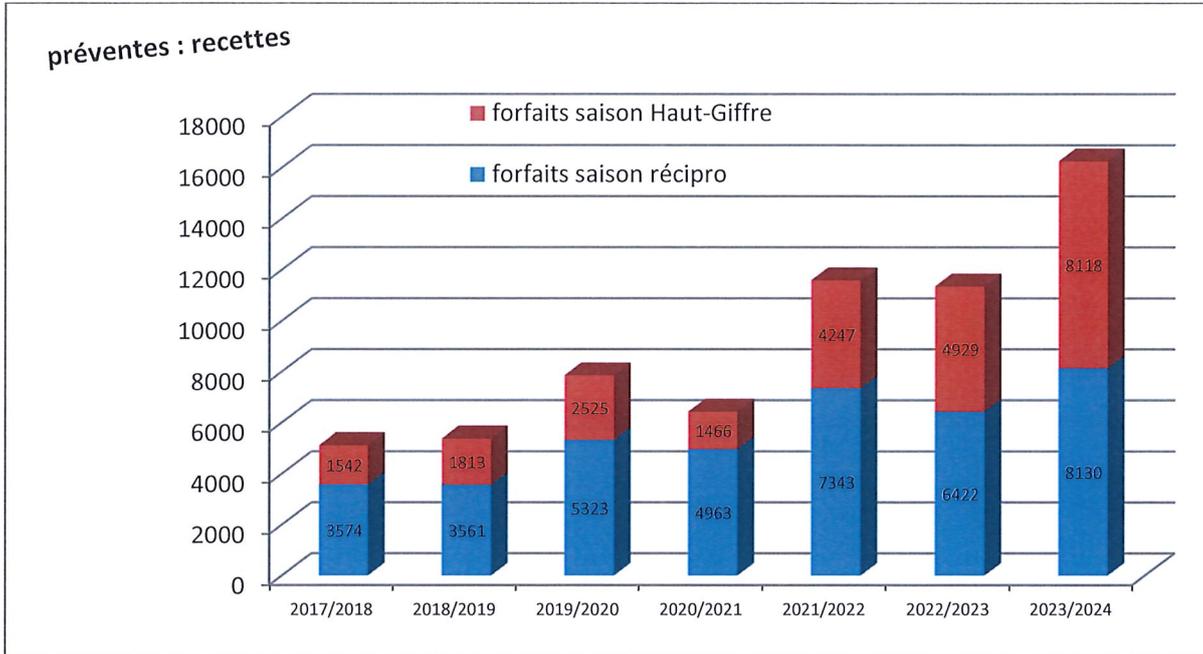


## RECETTES

+ 43%



Préventes	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
forfaits saison récipro.	3 574,00 €	3 561,00 €	5 323,00 €	4 963,00 €	7 343,00 €	6 422,00 €	8 130,00 €
forfaits saison Haut-Giffre	1 542,00 €	1 813,00 €	2 525,00 €	1 466,00 €	4 247,00 €	4 929,00 €	8 118,00 €
<b>sous total ski de fond</b>	<b>5 116,00 €</b>	<b>5 374,00 €</b>	<b>7 848,00 €</b>	<b>6 429,00 €</b>	<b>11 590,00 €</b>	<b>11 351,00 €</b>	<b>16 248,00 €</b>



Le Président précise qu'au niveau départemental, les recettes globales des préventes ont diminué de 2% par rapport à l'hiver précédent. Le nombre de titres vendus a diminué.

On peut expliquer les bons résultats par le fait que le Haut-Giffre fait partie des quelques sites qui arrivent à rester ouvert en permanence. Ceci grâce à ses différents secteurs, et notamment le site de Joux Plane qui par son altitude, garantie un enneigement tout l'hiver.

19h30 : Monsieur Martin Girat quitte l'assemblée car il a des obligations par ailleurs. Il donne pouvoir à Jérémie Bouvet

### 6. SERVICE DES NAVETTES « NORDIQUES »

Le Président rappelle que lors de la précédente réunion, le Conseil découvrait les décisions de la CCMG concernant l'organisation des navettes « nordiques » pour l'hiver à venir :

*En raison de l'augmentation des coûts de fonctionnement du service transport, du nouveau marché mis en place, de la part de 30 000€ pris en charge par le SIVHG et par le peu de fréquentation des navettes hors des périodes de vacances, la CCMG a approuvé ce qui suit :*

- *Joux-Plane : La navette nordique fonctionnera pour les vacances de Noël et les vacances d'hiver, soit 46 jours de desserte, 5 allers-retours par jour. Il n'y aura pas de navettes hors des périodes de vacances.*
- *Fer-à-Cheval : La navette nordique ne fonctionnera que pendant les vacances d'hiver (février à début mars) aux horaires habituels. Un accord est recherché avec la région pour proposer un aller-retour journalier pendant toute la saison hivernale.*

Après avoir pris connaissance de ces décisions, le Conseil avait demandé que la CCMG fournisse des données chiffrées : coût et fréquentation des navettes Fer à Cheval et Joux Plane, ainsi que le financement des navettes (données de l'hiver dernier et prévisionnel de l'hiver prochain)

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a reçu les informations chiffrées demandées. Il présente ces informations aujourd'hui (en vert : les données CCMG, en bleu : les déductions tirées de ces données)

Coût et fréquentation	hiver 2022/23	prévis. 2023/24	
<b>Ligne Joux Plane</b>			
jours de fonctionnement	100	46	2931 A/R hors vacances
fréquentation 2021/22 (A-R) *	5631	2700	
coût total ttc	76 150,00 €	63 861,00 €	
<b>Ligne Fer à Cheval</b>			
jours de fonctionnement	100	30	1895 A/R hors vacances
fréquentation 2021/22 (A-R) *	3370	1475	
coût total ttc	99 691,00 €	48 344,00 €	
<b>COUT TOTAL DES 2 LIGNES</b>	<b>175 841,00 €</b>	<b>112 205,00 €</b>	

\*Les données de fréquentation fournies par le transporteur ne sont pas utilisables pour l'hiver dernier. Nous disposons toutefois des statistiques de fréquentation de l'hiver précédent (2021-2022) qui indiquent un total de 9 000 allers-retours pour les deux lignes nordiques sur l'ensemble de la saison. Parmi ceux-ci 46% (soit 4 175) ont eu lieu pendant la période de circulation prévue pour l'hiver prochain. À noter que la ligne du Fer-à-Cheval enregistre une utilisation très limitée pendant les vacances de Noël.

fréq. moyennes en 2021/2022 : 45 A/R par jour  
(55 en périodes "retenues")  
(39 en périodes "non retenues")

Financement	hiver 2022/23	prévis 2023/24	delta
<b>Dépenses (TTC)</b>	<b>1 076 328 €</b>	<b>1 357 492 €</b>	<b>26%</b>
<b>Recettes</b>	<b>1 076 328 €</b>	<b>1 357 492 €</b>	<b>26%</b>
GMDS	500 000 €	540 000 €	8%
Région	278 000 €	428 000 €	54%
Communes	207 828 €	293 492 €	41%
CCMG	60 500 €	66 000 €	9%
SIVHG	30 000 €	30 000 €	0%

financements	en 2022/23	en 2023/24
région	26%	32%
communes	19%	22%
sous-total	45%	53%

	en 2022/23	en 2023/24
cout ligne Jx Plane	76 150,00 €	63 861,00 €
part fi SIVHG	30 000,00 €	30 000,00 €
soit	39%	47%

Après avoir pris connaissance de ces données chiffrées, le Conseil fait les constats suivants concernant le service des navettes vers Joux Plane :

- Le service, pour un fonctionnement passant de 100 à 46 jours (soit -54%), voit son coût passer de 76150€ à 63861€ (soit seulement -16%). La différence entre la baisse du service et la baisse du coût paraît disproportionnée. La contribution demandée au SIVHG reste identique alors que le service rendu est diminué de plus de 50% (cela revient à dire que la contribution SIVHG augmente de 65%)
- La contribution demandée au SIVHG représentait 39% du coût de la navette de Joux Plane en 2022/23. Elle représente 47% du coût prévu pour 2023/24, soit 8 points de +

- Le coût de la ligne Joux Plane augmente de 82% (si on fait au prorata du nombre de jours de fonctionnement : 76150€ pour 100 jours / 63861€ pour 46 jours), alors que le coût global des navettes augmente de 26% (1076328€ / 1357492€)
- Il apparaît que l'utilisation de la navette Joux-Plane reste importante hors période de vacances. Pour comparaison, pour l'hiver 2021/2022, la fréquentation était de 2700 Allers-retours en période de vacances (46 jours - 58.7 AR quotidiens) et 2931 Allers-retours en période hors vacances (54 jours - 54.3 AR quotidiens).

L'assemblée se pose les questions suivantes :

- Depuis la création de cette navette (hiver 2016/2017), la ligne a toujours fonctionné sur 100 jours, avec une répartition des contributions validée par tous les partenaires. Ce changement semble indiquer une volonté de ne plus soutenir le nordique, qu'en est-il ?
- Pourquoi la ligne Joux Plane voit-elle son coût exploser par rapport au coût global des lignes ?
- Dans l'hypothèse d'un fonctionnement de la ligne de Joux Plane sur 100 jours, comme auparavant, combien coûterait le service ? Quelle serait la contribution de la région ?
- Pourquoi la contribution du SIVHG augmente plus (+65%) que celles des autres partenaires ?

Le Conseil Syndical demande au Président d'écrire un courrier à l'attention de la CCMG afin de convenir d'une rencontre, pour éluder ces interrogations, entre :

- Le Président et le Vice-Président du SIVHG
- Le ou les élus de la CCMG en charge de transport

## 7. PISTES IMPACTEES PAR LES CRUES DU 14 NOVEMBRE

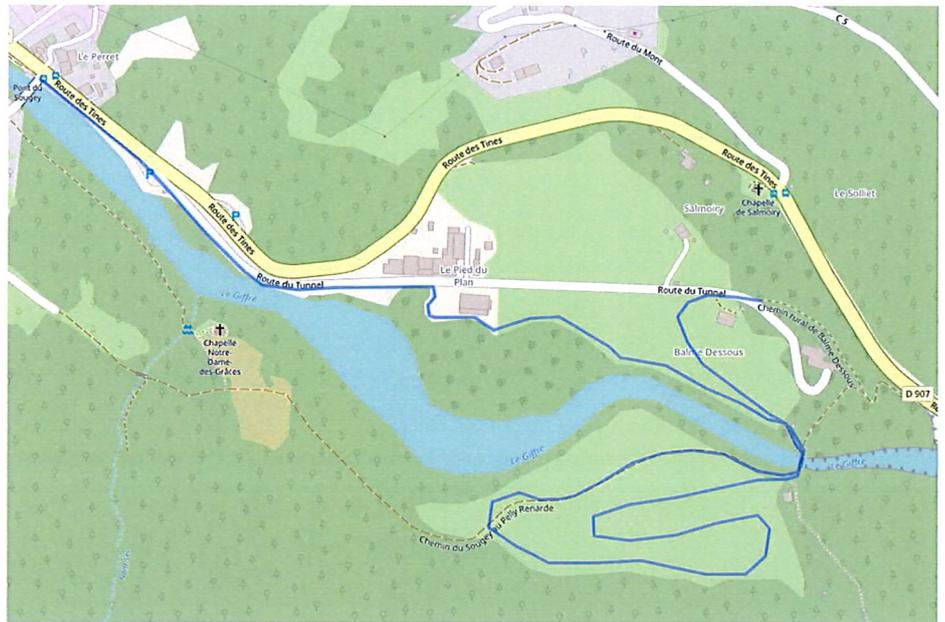
A la suite des crues survenues le 14 novembre dernier, le service des pistes « Haut-Giffre Nordique » a effectué un tour d'horizon des itinéraires nordiques pour caractériser l'ampleur des travaux à effectuer. Afin de permettre le bon déroulement de la saison 2023-2024, des travaux sont à prévoir ou ont été menés dans l'urgence. Il ressort de ce constat que :

- La rive du Giffre bordant la passerelle des Curtets, sur la commune de Sixt-Fer-à-Cheval, a été fortement érodée. La passerelle n'étant plus soutenue, celle-ci menaçait de tomber dans le lit du Giffre. Il a été convenu avec la DDT de procéder à des travaux en urgence avec régularisation du dossier dans les deux mois. L'enrochement de la passerelle et le confortement de la rive gauche du lit du torrent ont été réalisés par l'entreprise Chantry TP pour un montant de 4862.40€ TTTC.



L'assemblée demande si l'assurance du SIVHG peut couvrir ces travaux. Monsieur le Président les informe que la réfection des ouvrages et des berges lors de catastrophes naturelles n'est pas couverte par la responsabilité civile de la collectivité. En revanche, un dossier de catastrophe naturelle est en cours d'élaboration pour l'ensemble des collectivités de la Vallée du Haut-Giffre. Les coûts liés à la passerelle des Curtets y seront intégrés.

- Au lieu-dit le Vuargneux, en rive gauche du Giffre, le départ de liaison permettant de rejoindre Samoëns à Sixt-Fer-à-Cheval en ski de fond a été totalement emporté sur une distance de 120 m environ. L'itinéraire n'est plus praticable et des travaux seraient conséquents et coûteux. Il est proposé à l'assemblée, pour permettre la continuité de l'itinéraire pour cette saison, de ne pas traverser le Pont de Perret pour rejoindre le village des Faix mais de laisser, avec l'accord de la commune de Sixt, une banquette de neige depuis le croisement de la route du Tunnel jusqu'à la ferme des Tines.



Cette solution permet de proposer un itinéraire simple et peu coûteux, de simplifier la liaison Samoëns-Sixt et d'assurer sa continuité, de créer une piste facile au bout de la plaine de Vallon, dans un espace plat, dégagé et bien enneigé. La commune de Sixt étant favorable à cette proposition, le conseil syndical l'approuve également.

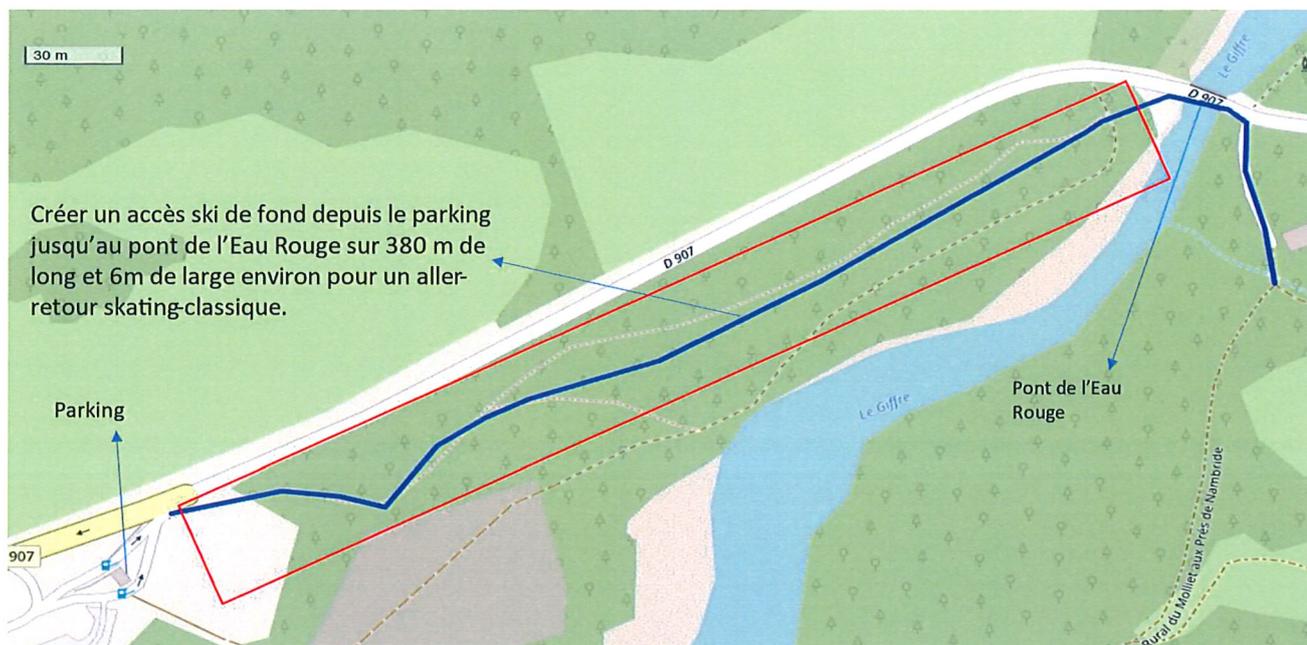
- A Samoëns, au lieu-dit les Beules, entre la passerelle des Becchi et l'entrée de la plaine de Vallon, le Giffre est sorti de son lit et a envahi la piste de ski de fond. Des piscines se sont formées et ne permettent plus le passage de ce secteur.



Monsieur le Président informe l'assemblée que l'entreprise Chantry TP est en mesure de reprendre cet itinéraire par apport de « tout-venant » et modelage de la piste pour un montant de 3156.00€ TTC. Afin de permettre le passage du ski de fond et sachant qu'il reste des crédits disponibles au budget du SIVHG, le Conseil approuve ces travaux et autorise le Président à signer le devis proposé.

## 8. PROJET DE PISTE PARKING DE NAMBRIDE

Monsieur le Président informe l'assemblée du projet de création d'une piste de ski de fond en aller-retour, sur la commune de Sixt-Fer-à-Cheval, entre le parking de Nambride et le pont de L'Eau Rouge. Le Grand Site du Fer-à-Cheval ayant pour projet de rendre payant l'accès au site même en hiver, les pistes de ski de fond étant accessibles sur ce secteur seulement depuis le point le plus haut et par les pistes les plus difficiles, le point de départ du Molliet étant rapidement engorgé et source de conflits d'usages, il peut être judicieux de créer ce départ intermédiaire desservi par un parking. Le plan ci-dessous montre le projet du tracé envisagé par le service des pistes pour la création de cet itinéraire :



Il est précisé à l'assemblée, après étude du tracé que :

- Les parcelles sur lesquelles passerait la piste sont des parcelles appartenant à la commune de Sixt
- Le parking de Nambride est un parking facilement identifiable pour les usagers
- Ce nouveau point de départ permettrait un accès rapide et sans difficulté au secteur le plus facile des pistes entre le Molliet et le Fer-à-Cheval
- Le coût des travaux est peu élevé et estimé à moins de 7000€ TTC
- Il est possible de créer une nouvelle boucle de ski facile en rive droite du Giffre entre le parking de Nambride et le village du Molliet
- La commune de Sixt est informée du projet et émet un avis favorable

Le conseil se positionne favorablement pour ce projet et propose la possibilité d'étudier sa réalisation pour la saison 2024-2025.

## 9. QUESTIONS DIVERSES

### • *PREOUVERTURE SITE NORDIQUE*

Monsieur le Président expose à l'assemblée la possibilité d'une pré-ouverture pour le week-end du 6 et 7 décembre. La neige est au rendez-vous mais les conditions météorologiques sont peu favorables.

La pré-ouverture impliquant l'embauche d'un dameur saisonnier et d'une hôtesse d'accueil, le Conseil décide de reporter cette ouverture au week-end suivant si les conditions le permettent.

### • *AMELIORATION DE L'ACCUEIL + AUTOCOLLANTS*

Les agents du SIVHG proposent un projet d'outils de communication comprenant :

- **La création d'un « bonhomme »** pour l'accueil, afin de faciliter la prise des photos lors de la vente des forfaits saison et semaine. Le bonhomme serait un skieur en phase avec nos nouveaux pictos « skieurs », dessiné par la graphiste pour l'impression d'un gabarit, en vue d'une création en bois par les agents techniques du SIVHG. Les clients poseraient ainsi leur tête sur le bonhomme pour la photo
- **La création d'un chevalet** en bord de route devant l'accueil nordique, avec notre nouvelle identité visuelle « Haut-Giffre nordique », pour améliorer la visibilité de notre accueil par les automobilistes et piétons.
- **La création de 500 autocollants** avec le logo de Haut-Giffre nordique

Pour ce projet, un devis a été demandé à la société ANAGA, qui a créé l'identité visuelle de Haut-Giffre nordique en 2022. Le devis se décompose ainsi :

- Frais de graphisme (pour la création du pictogramme du « bonhomme » et le tracé de la silhouette, ainsi que la réalisation des fichiers pour impression du chevalet et des autocollants) : 312€ TTC

- Frais d'impression / fabrication :
  - o Gabarit pour le bonhomme : 25,20€ TTC
  - o 500 autocollants 70x170mm : 428,40€
  - o Chevalet « esquivent » double face :
    - Soit au format A0 pour une hauteur chevalet d'environ 160cm : 682,80€ TTC
    - Soit au format A1 pour une hauteur chevalet d'environ 112cm : 342,00€ TTC

Considérant l'intérêt pratique du bonhomme pour la prise de photos, le faible coût d'impression et la fabrication en interne,

Considérant que le SIVHG est en attente d'une autorisation de la commune de Samoëns pour l'installation d'un chevalet en bord de route,

Considérant le prix d'impression des autocollants,

Le Conseil Syndical

- est favorable à la création d'un bonhomme pour la prise de photo à l'accueil nordique, et donne son feu vert pour mener à bien ce projet
- est plutôt favorable à la création d'un chevalet pour rendre plus visible l'accueil nordique, mais souhaite réétudier le projet lorsque le SIVHG aura reçu une réponse de la commune de Samoëns.
- Est défavorable à la réalisation d'autocollants « Haut-Giffre nordique »

Les agents du SIVHG demandent à l'assemblée son avis concernant l'achat de goodies comportant le logo de « Haut-Giffre Nordique », qui seraient des supports publicitaires. Ils pourraient servir de lots pour les manifestations par exemple.

Les élus du SIVHG se disent favorables à cette idée et proposent que les goodies soient des objets utiles en lien avec le nordique, par exemple des bandeaux, des bonnets, ou des attaches-skis... Ils proposent d'envisager de pouvoir vendre ses objets utiles.

Ils chargent les agents d'étudier la question et leur faire des propositions dans le cadre de la préparation budgétaire 2024.

• **MISE A DISPOSITION DE LA CCMG DE L'AGENT ADMINISTRATIF**

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'agent administratif du SIVHG a demandé à ne plus être mis à disposition de la CCMG. Il rappelle qu'actuellement les 4 agents titulaires du SIVHG sont chaque année mis à disposition de la CCMG pour son service « sentiers » pour la période de mai à septembre.

Un courrier a été adressé à la CCMG pour l'informer de cette demande et de la nécessité de prévoir une nouvelle organisation de la mise à disposition du service «sentiers» pour sa partie administrative, et en conséquence de prévoir un avenant à la convention qui lie les 2 collectivités..

Le Conseil prend note de cette information

• **CONGES GARDE D'ENFANTS**

Suite à une demande des agents du SIVHG, le Président propose à l'assemblée d'étudier la possibilité d'instaurer une autorisation d'absence pour garde d'enfants malades, dans la liste des autorisations d'absences pour événements familiaux.

Il informe l'assemblée que ces autorisations ont déjà été instaurées au sein de la CCMG et des communes de Sixt et Morillon. Il est en attente des réponses des communes de Samoëns et Verchaix.

Le Conseil Syndical propose de se prononcer lors d'une prochaine réunion, lorsque le SIVHG aura reçu les réponses des communes de Samoëns et Verchaix.

La séance est levée à 20h45

La secrétaire, Christelle JUBEAU


Le Président, Alain BARBIER